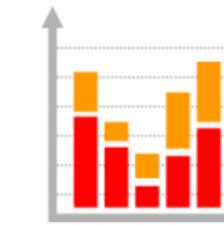
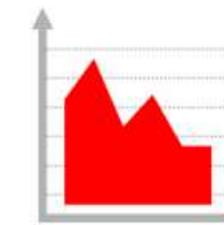
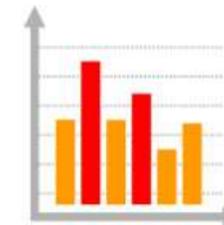
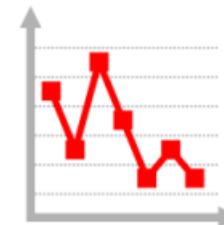


Les zonages statistiques

Olivier Léon

**Chef du service des études et de la diffusion
Insee Île-de-France**



Plan de la présentation

1 – Pourquoi des zonages ?

2 – Les différents zonages statistiques

3 – Les zones d'emploi : hier, aujourd'hui et demain



Pourquoi un zonage ?

- Pouvoir synthétiser, sur un ensemble réduit de « grandes zones », des phénomènes observables à une petite échelle (commune, carreau, individus)
- Nécessité de constituer un zonage de façon à obtenir des zones
 - Hétérogènes entre elles
 - Homogènes à l'intérieur
 - En toute rigueur, à chaque phénomène son zonage !

Qu'est-ce qu'un bon zonage ?

2 écueils à éviter:

▶ 1. L'effet d'**échelle** ou d'**agrégation** :

Différents résultats (et inférences) peuvent être obtenus quand le même ensemble de données est regroupé en aires de taille croissantes. Nécessité d'agréger suffisamment pour rester synthétique, mais pas trop pour ne pas « noyer »

▶ 2. L'effet de “**Zonage**” ou de “**Regroupement**”

La variabilité des résultats et de l'inférence est due aux différentes façons de constituer les aires.

Cas pratique: construction d'un zonage

On dispose de quatre îlots de 1000 habitants chacun.

On se propose de constituer des zones de 2000 habitants.

Les habitants des îlots 1 et 2 sont 20 % à posséder la propriété P.

Les habitants des îlots 3 et 4 sont 0 % à posséder la propriété .

<p>îlot 1</p> <p>1000 habitants</p> <p>p=20</p>	<p>îlot 2</p> <p>1000 habitants</p> <p>p=20</p>
<p>îlot 3</p> <p>1000 habitants</p> <p>p=0</p>	<p>îlot 4</p> <p>1000 habitants</p> <p>p=0</p>

Cas pratique: le piège de l'agrégation

Première agrégation : on réunit les îlots 1 et 3 et 2 et 4

On constitue ainsi deux IRIS dont habitants sont 10 % à posséder la propriété P.
Mauvais zonage qui ne rend pas compte de l'hétérogénéité du phénomène étudié

<p>IRIS 3 = îlot 1 + îlot 3</p> <p>2000 habitants</p> <p>p=10 %</p>	<p>IRIS 4 = îlot 2 + îlot 4</p> <p>2000 habitants</p> <p>p=10 %</p>
---	---

Cas pratique: le bon zonage

Une seconde agrégation consiste à réunir les îlots 1 et 2, puis 3 et 4 constituant ainsi deux IRIS.

20% des habitants de l'IRIS 1 possèdent la propriété P.

0% des habitants de l'IRIS 2 possèdent la propriété P.

Zonage optimal car aucune perte d'information

<p>IRIS 1 = îlot 1 + îlot 2</p> <p>2000 habitants $p=20\%$</p>
<p>IRIS 2 = îlot 3 + îlot 4</p> <p>2000 habitants $p=0\%$</p>

Les différents zonages statistiques à l'Insee

Les zonages statistiques sont des zonages génériques pouvant rendre compte d'un ensemble de phénomènes se rapportant à un même sujet

- ▶ Les unités urbaines : continuité du bâti, agglomération, approche morphologique de la ville.
- ▶ Les aires urbaines : déplacements domicile-travail, approche fonctionnelle, aire d'influence de la ville
- ▶ Les bassins de vie : présence d'équipements et services de proximité
- ▶ Les zones d'emploi : marchés locaux du travail

Les zones d'emploi : la révision de 2010

Un groupe de travail inter-administratif (INSEE, DGEFP, DGT, DATAR) piloté par la DARES avec l'appui technique de l'INSEE (PSAR Analyses territoriales)

- ▶ Objectifs
 - ▶ Faire le bilan des usages des zones d'emploi
 - ▶ Réaliser plusieurs simulations suivant une méthode nationale unique mais en faisant varier certains paramètres avec l'appui technique du pôle « Analyses territoriales » de l'INSEE
 - ▶ A partir de ces résultats organiser une consultation technique des DR INSEE et des DIRECCTE pour finaliser une proposition de révision des zones d'emploi
 - ▶ Pour consultation formelle des Préfets de région

La méthode nationale de révision

Révision des ZE à partir des données du RP 2006

- ▶ Méthode ANABEL de constitution des zonages mise en œuvre par le PSAR AT consistant à **agrèger par étapes les communes selon l'intensité de leurs échanges domicile-travail**
- ▶ Le principe général de la méthode est de maximiser le taux de stables :
actifs résidents et travaillant dans la zone
ensemble des actifs résidents dans la zone

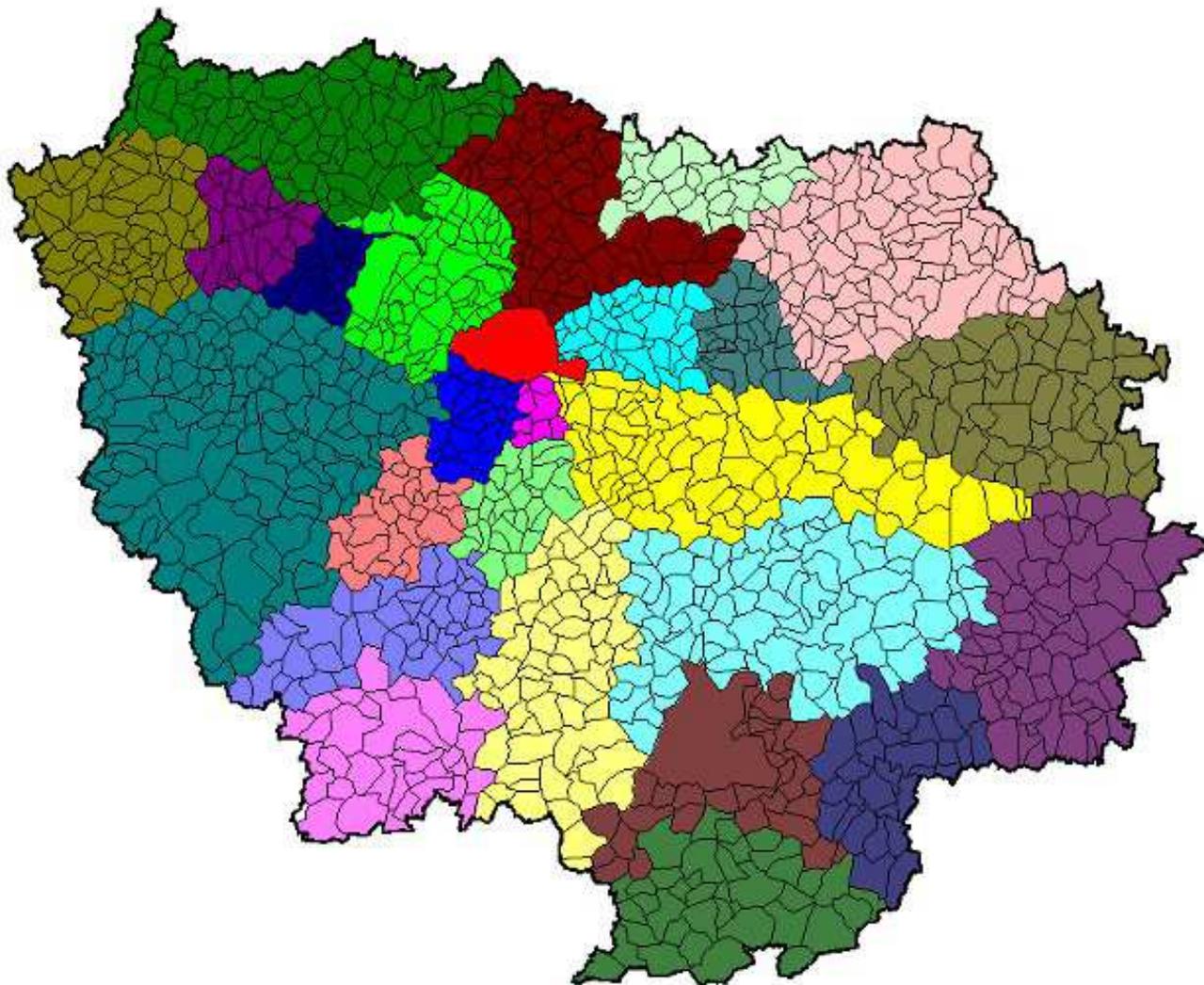
Dès que la zone ainsi agglomérée dépasse un certain seuil (mesuré en nombre d'actifs résidents en emploi et appelé paramètre d'isolation), elle devient pôle

- ▶ Un pôle ne peut pas attirer un autre pôle
- ▶ Pas de limite cantonale ni départementale imposée
- ▶ La définition du paramètre d'isolation est essentielle pour garantir une structuration d'ensemble du zonage

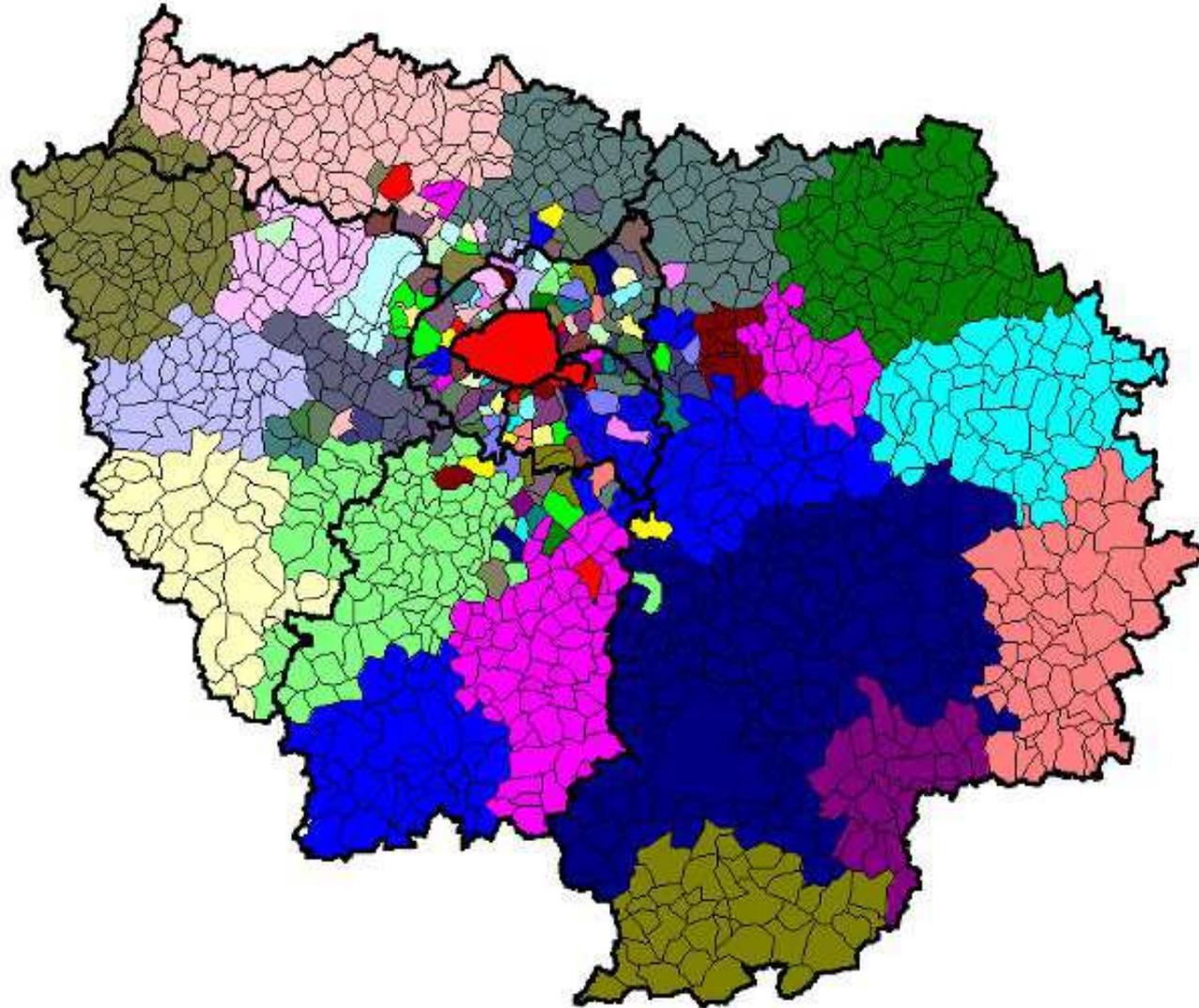
Des adaptations nécessaires pour l'Île-de-France

- ▶ Pas de prise en compte de la contrainte régionale (possibilité de ZE interrégionales)
- ▶ Simulation avec seuil d'isolation de 10 000 emplois
- ▶ Prise en compte des déplacements domicile-travail d'une distance max de 60 km
- ▶ Pas de prise en compte des flux entrants dans Paris et dans 63 communes de la petite couronne qui aboutirait à la constitution d'une seule zone d'emploi pour l'Île-de-France

Le zonage 1994 – 26 zones d'emplois



1ère simulation « brute » de rénovation sur les données 2006



Les premières corrections apportées

Principaux traitements effectués pour aboutir à la proposition d'un zonage actualisé comprenant 19 zones d'emploi

- ▶ Agrégation de toutes les petites zones d'emploi autour de Paris à la ZE de Paris
- ▶ Création de 2 ZE correspondant aux pôles d'emploi de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Marne la Vallée
- ▶ Intégration des petites ZE isolées éloignées de Paris dans la ZE englobante (située le plus souvent en grande couronne)

Consultation technique sur la révision des zones d'emploi

Les propositions transmises au GT DARES

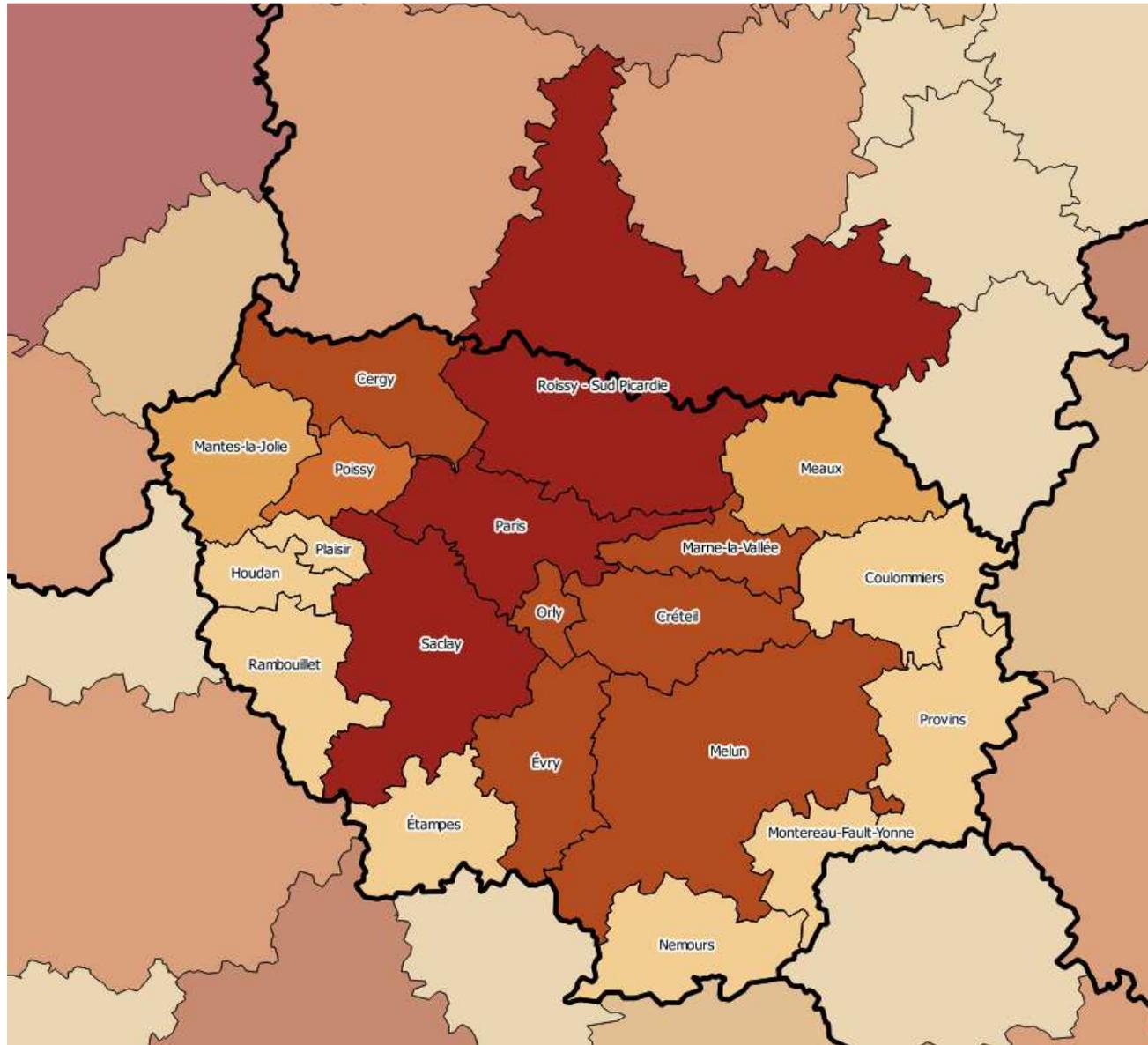
- ▶ **zonage actualisé** comprenant 19 zones d'emploi faisant référence à des pôles d'emploi connus : Paris, Noisy-le-Grand, Coulommiers, Meaux, Melun, Montereau-Fault-Yonne, Nemours, Provins, Montigny (Saint-Quentin-en-Yvelines), Mantes la Jolie, Poissy, Rambouillet, Versailles, Etampes, Evry, Les Ulis (Saclay), Créteil, Cergy, Aulnay (Roissy).
- ▶ **2 zones interrégionales** : Roissy (avec la Picardie); Rambouillet (avec le Centre)

Zones d'emplois & taux de stables

Proposition transmise au GT DARES



Contours des zones d'emploi retenus après consultation



Et demain ?

- ▶ Démarche en cours au niveau européen pour constituer des ZE à l'échelle européenne (méthodologie Istat)
Sans effet sur les ZE en France
- ▶ Projet de refonte des zonages d'ici quelques années (2020)

Merci de votre attention

Avez-vous des questions ?

Insee
www.insee.fr